

FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RELÈVE DE 2026

INTRODUCTION

Les membres de l'Équipe de la relève sont des athlètes qui se trouvent au stade S'entraîner à s'entraîner du cadre de développement à long terme (DLT). Ils doivent : perfectionner leurs habiletés physiques et mentales; bénéficier d'un encadrement régulier de la part d'un entraîneur de niveau Compétition – Développement du PNCE; acquérir les connaissances requises pour établir un plan d'entraînement annuel (PEA); prendre part à des compétitions qui sont adaptées à leur stade de développement en tant qu'athlètes. Ils pourront ainsi progresser dans leur parcours de développement à long terme et éventuellement intégrer l'Équipe de haute performance.

Dans le but d'emmagasiner de l'expérience et de développer leur potentiel, les membres de l'Équipe de la relève seront encouragés à participer à des compétitions provinciales, nationales et américaines ainsi qu'aux épreuves internationales de Grand Prix (suite à l'approbation de l'entraîneur de l'Équipe de la relève).

ABRÉVIATIONS

Les abréviations ci-dessous sont utilisées dans le présent document.

- DTL – Cadre de développement à long terme
- ER – Équipe de la relève
- FTC – Fédération de tir du Canada
- ISSF – Fédération internationale de tir sportif (International Sport Shooting Federation)
- PEA – Plan d'entraînement annuel

1. APERÇU ET CONDITIONS DU PROGRAMME DE LA RELÈVE

- 1.1. Les athlètes de l'Équipe de la relève sont les athlètes qui répondent aux conditions énumérées dans le présent document.
- 1.2. La FRC communiquera uniquement avec les athlètes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans). En ce qui concerne les athlètes mineurs, la FTC s'adressera aux parents ou aux tuteurs légaux pour toute question liée au Programme de la relève. Il incombe aux parents de communiquer cette information aux athlètes, et vice versa.
- 1.3. Les critères et les procédures de sélection s'appuient sur des pratiques exemplaires et sont conformes au cadre de développement à long terme de la FTC.
- 1.4. Toutes les dates limites sont fermes. La FTC ne peut être tenue responsable en cas de retard, de perte, de délais, d'erreur d'acheminement ou de vol de toute correspondance adressée à la FTC, que ladite correspondance soit transmise en ligne, par télécopieur, par voie électronique, par la poste, par l'entremise d'un service d'expédition ou encore au moyen d'une commande vocale.
- 1.5. En cas de circonstances imprévues qui échappent au contrôle de la FTC et qui empêchent la FTC d'appliquer équitablement les présentes procédures de nomination internes telles qu'elles sont rédigées, la FTC pourra, à son entière discrétion, régler la situation comme elle le juge approprié, en tenant compte des circonstances et des facteurs pertinents.
- 1.6. Le Comité de haute performance de la FTC pourra, à son entière discrétion, admettre des athlètes au sein de l'équipe en considérant notamment : le classement; les résultats attendus dans l'ensemble; la réponse à l'entraînement; l'engagement vis-à-vis l'entraînement et l'amélioration de la performance; les pointages obtenus en compétition internationale; la régularité de la communication avec l'entraîneur de l'Équipe de la relève.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET RESPONSABILITÉS DE L'ATHLÈTE

Pour être admissible au processus de sélection de l'Équipe de la relève de la FTC, l'athlète doit remplir les conditions énoncées ci-après.

- 2.1. Être membre en règle de la Fédération de tir du Canada et s'acquitter intégralement de tout compte impayé dû à la FTC.
- 2.2. Être citoyen canadien et posséder un passeport canadien valide OU être résident permanent du Canada en voie d'obtenir la citoyenneté canadienne; s'il est naturalisé canadien, la règle de participation internationale de l'ISSF s'appliquera (article 3.6, *Entry and Participation*, point 3.6.3.3). L'athlète doit être tout à fait apte à représenter le Canada au moment de sa participation à une Coupe du monde de l'ISSF ou à une compétition d'envergure.
- 2.3. Participer au Championnat national de 2025 de manière à être admissible au processus de sélection de l'Équipe de la relève de 2026.
- 2.4. Consentir à être assujéti au *Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (le CCUMS peut être consulté à l'adresse <https://commissaireintegritesport.ca/ccums>) ainsi qu'aux processus nécessaires à son administration et sa mise en œuvre.
- 2.5. Ne pas utiliser ou posséder une substance apparaissant sur la *Liste des substances interdites* de l'Agence mondiale antidopage (AMA), que ce soit sur ordonnance médicale ou autrement, à moins d'avoir obtenu une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), et ne pas recourir à des méthodes ni participer à des activités pouvant contrevenir au Programme canadien antidopage ou au *Code mondial antidopage*.
- 2.6. Faire le module d'apprentissage en ligne L'ABC du sport sain du CCES lors de l'année concernée.
- 2.7. Suivre la formation obligatoire sur les abus et le harcèlement exigée par Sport Canada.
- 2.8. Se conformer à un plan d'entraînement et de compétition du PNCE établi en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète et l'entraîneur de l'Équipe nationale désigné (le PEA doit s'étendre sur 48 semaines/an).
- 2.9. S'acquitter des droits d'administration de la FTC de 300 \$ au moment de l'inscription.
- 2.10. Soumettre un plan d'entraînement annuel et rendre compte mensuellement à l'entraîneur de l'Équipe de la relève ou à l'entraîneur lui ayant été assigné de manière à conserver le statut de membre en règle. Si cette exigence n'est pas respectée, l'athlète pourrait être suspendu de l'équipe jusqu'à ce qu'il s'y conforme.
- 2.11. Adhérer à l'*Entente de l'athlète* de la FTC et à toutes les politiques applicables.

3. QUALIFICATION DES ATHLÈTES

PROCESSUS POUR LA QUALIFICATION

- Tout athlète souhaitant être considéré lors de la sélection de l'Équipe de la relève devra soumettre quatre (4) pointages en ligne pendant la période d'inscription pour la sélection de l'Équipe de la relève (« période d'inscription »).
- Les quatre (4) pointages doivent provenir d'au moins trois (3) compétitions différentes.
- Les pointages doivent être obtenus entre le 1^{er} novembre 2024 et le 30 novembre 2025.
- Les pointages doivent être obtenus dans le cadre des compétitions admissibles figurant sur la liste de l'annexe A.
- La période d'inscription en ligne se déroulera du 1^{er} au 7 décembre 2025.
- Les pointages doivent provenir d'épreuves conformes aux règles et règlements de l'ISSF.
- Si un athlète tente de se qualifier en participant à plus d'une épreuve (p. ex., carabine à air et carabine 3 positions), il doit remplir un formulaire d'inscription distinct pour chaque épreuve.
- Les athlètes DOIVENT participer au Championnat national de 2025 (dates à déterminer) pour faire partie de l'Équipe de la relève de 2026.

- On s'attend à ce que les athlètes de l'Équipe de la relève examinent leur plan de compétition en compagnie de l'entraîneur de l'Équipe de la relève ou de l'entraîneur leur ayant été assigné afin de s'assurer que les pointages qu'ils prévoient soumettre lors de la période d'inscription répondent aux critères énumérés plus haut.
- La période d'inscription remplace le processus de CQJO utilisé lors des années précédentes.

IMPORTANT : L'objectif de performance du Programme de haute performance pour 2026 est de présenter des équipes complètes lors du Championnat CAT. Les athlètes des équipes identifiées ne seront pris en compte pour les équipes CAT que si :

- L'athlète a soumis 4 pointages comme indiqué à la section 5 (« Processus de qualification ») des critères de sélection du Programme de haute performance 2026 (Équipes : nationale / de développement / junior).
- La sélection tiendrait compte du classement, des inscriptions disponibles et laissée à la discrétion du Comité de haute performance.

4. SÉLECTION ET CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE

POINTAGES DE QUALIFICATION

<p>Équipe de la relève senior</p>	<p>Pistolet</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pistolet à air 10 m – Hommes</td> <td>Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes</td> <td>Pistolet 25 m – Femmes</td> <td>Pistolet à air 10 m – Femmes</td> </tr> <tr> <td>554</td> <td>550</td> <td>554</td> <td>550</td> </tr> </tbody> </table> <p>Carabine</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Carabine 3P 50 m – Hommes</td> <td>Carabine à air 10 m – Hommes</td> <td>Carabine 3P 50 m – Femmes</td> <td>Carabine à air 10 m – Femmes</td> </tr> <tr> <td>559</td> <td>600.0</td> <td>558</td> <td>600.0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Skeet</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Skeet Hommes</td> <td>Skeet Femmes</td> </tr> <tr> <td>108</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>Fosse</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Fosse Hommes</td> <td>Fosse Femmes</td> </tr> <tr> <td>105</td> <td>98</td> </tr> </tbody> </table>	Pistolet à air 10 m – Hommes	Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes	Pistolet 25 m – Femmes	Pistolet à air 10 m – Femmes	554	550	554	550	Carabine 3P 50 m – Hommes	Carabine à air 10 m – Hommes	Carabine 3P 50 m – Femmes	Carabine à air 10 m – Femmes	559	600.0	558	600.0	Skeet Hommes	Skeet Femmes	108	100	Fosse Hommes	Fosse Femmes	105	98
Pistolet à air 10 m – Hommes	Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes	Pistolet 25 m – Femmes	Pistolet à air 10 m – Femmes																						
554	550	554	550																						
Carabine 3P 50 m – Hommes	Carabine à air 10 m – Hommes	Carabine 3P 50 m – Femmes	Carabine à air 10 m – Femmes																						
559	600.0	558	600.0																						
Skeet Hommes	Skeet Femmes																								
108	100																								
Fosse Hommes	Fosse Femmes																								
105	98																								
<p>Équipe de la relève junior*</p>	<p>Pistolet</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Pistolet à air 10 m – Hommes</td> <td>Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes</td> <td>Pistolet 25 m – Femmes</td> <td>Pistolet à air 10 m – Femmes</td> </tr> <tr> <td>540</td> <td>514</td> <td>525</td> <td>540</td> </tr> </tbody> </table> <p>Carabine</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Carabine 3P 50 m – Hommes</td> <td>Carabine à air 10 m – Hommes</td> <td>Carabine 3P 50 m – Femmes</td> <td>Carabine à air 10 m – Femmes</td> </tr> <tr> <td>546</td> <td>590.0</td> <td>545</td> <td>588.0</td> </tr> </tbody> </table>	Pistolet à air 10 m – Hommes	Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes	Pistolet 25 m – Femmes	Pistolet à air 10 m – Femmes	540	514	525	540	Carabine 3P 50 m – Hommes	Carabine à air 10 m – Hommes	Carabine 3P 50 m – Femmes	Carabine à air 10 m – Femmes	546	590.0	545	588.0								
Pistolet à air 10 m – Hommes	Pistolet vitesse olympique 25 m – Hommes	Pistolet 25 m – Femmes	Pistolet à air 10 m – Femmes																						
540	514	525	540																						
Carabine 3P 50 m – Hommes	Carabine à air 10 m – Hommes	Carabine 3P 50 m – Femmes	Carabine à air 10 m – Femmes																						
546	590.0	545	588.0																						

Skeet	
Skeet Hommes	Skeet Femmes
90	87

Fosse	
Fosse Hommes	Fosse Femmes
88	85

*Les athlètes conserveront leur statut junior jusqu'au 31 décembre de l'année lors de laquelle ils atteignent l'âge de 21 ans. Tout athlète né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre perdra son statut junior le 31 décembre de l'année en question (disposition 3.7.4.12, Livre des règlements généraux de l'ISSF).

SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

- 4.1 Afin qu'un athlète se qualifie pour l'Équipe de la relève, la moyenne des quatre pointages soumis (pointage moyen) doit être égale ou supérieure au pointage de qualification (voir ci-dessus).
- 4.2 Le pointage moyen sera calculé jusqu'à la quatrième (4^e) décimale.
- 4.3 La sélection des athlètes qui feront partie de l'Équipe [de la relève] 2026 relève du pouvoir discrétionnaire du Comité de haute performance de la FTC. Ces décisions seront fondées sur les critères suivants, sans exclure d'autres possibilités : le classement de l'athlète, l'ensemble des résultats souhaités, l'engagement à l'endroit de l'entraînement et de l'amélioration de la performance et les pointages obtenus lors d'autres compétitions internationales.

Les critères susmentionnés sont finaux et remplacent tous les autres critères précédemment publiés concernant la sélection des athlètes du programme de l'Équipe de la relève de la Fédération de tir du Canada.

En cas de divergence d'interprétation entre les versions française et anglaise du présent document, la version anglaise prévaudra.

ANNEXE A

Compétitions admissibles en 2026 et critères s'appliquant aux compétitions

Compétitions nationales

Seules les compétitions nationales énumérées ci-dessous seront acceptées.

Équipes nationale / de développement / junior / de la relève
<ul style="list-style-type: none">● Championnat national canadien*● Compétitions organisées au niveau provincial**● Championnat national junior canadien (CNJC)***

**En autant que cela soit possible, le Championnat national se déroulera conformément aux règles et règlements de l'ISSF. Ne concerne que les championnats nationaux canadiens de pistolet, de carabine, de skeet et de fosse.*

***Les compétitions organisées par les provinces doivent répondre aux critères de compétition pour que les pointages de qualification soient pris en compte. Un seul pointage de votre province d'origine peut être utilisé, à l'exception du championnat national canadien et du CNJC.*

****Les résultats du CNJC ne sont admissibles que pour les années où les athlètes sont présents en personne et doivent satisfaire aux critères de qualification. Le pointage des années où les athlètes ont participé à distance n'est pas admissible.*

Compétitions internationales

Les compétitions internationales admissibles sont énumérées ci-dessous (dans un ordre aléatoire). Si une compétition n'apparaît pas sur la liste, les athlètes doivent communiquer par courriel avec sverdier@sfc-ftc.ca pour savoir si elle peut être utilisée pour le pointage de qualification.

- Compétitions présentées par le USA Shooting, y compris les programmes d'adresse au tir pour les civils (Civilian Marksmanship Programs)
- ISCH Hanovre
- InterShoot
- IWK Berlin
- Coupe H&N
- Libération de Plzen
- Coupe Emir
- Coupe verte
- Open Eley
- Open du Danemark
- Championnats CAT
- Championnats internationaux
- Grands Prix (incluant le Grand Prix de tir à air canadien)
- Coupes du monde de l'ISSF
- Championnats du monde de l'ISSF
- Compétitions d'envergure (Jeux olympiques/paralympiques et Jeux panaméricains/parapanaméricains)

**CRITÈRES S'APPLIQUANT AUX COMPÉTITIONS UTILISÉES POUR L'OBTENTION DU
POINTAGE DE QUALIFICATION**

	CARABINE / PISTOLET	FUSIL DE CHASSE
Nombre minimal de postes de tir	Dix (10), à l'exception du pistolet vitesse olympique 25 m, qui requiert deux (2) postes de tir délimités	Fosse olympique : Une (1) fosse approuvée par l'ISSF Skeet : Une (1) surface de tir approuvée par l'ISSF

Nombre minimal d'officiels	Un juge certifié possédant une licence de niveau B de l'ISSF ET un officiel national certifié* , ou deux juges certifiés possédant une licence de niveau B de l'ISSF, ou un juge possédant une licence de niveau A de l'ISSF (pour chaque champ ou surface de tir utilisé)	Un juge ou arbitre certifié possédant une licence de niveau B de l'ISSF ET un officiel national certifié * , ou deux arbitres ou juges certifiés possédant une licence de niveau B de l'ISSF, ou un juge possédant une licence de niveau A de l'ISSF (pour chaque champ ou surface de tir utilisé)
Système de cibles	Électronique	Cibles internationales et procédure de tir conforme aux spécifications en vigueur de l'ISSF
Format des compétitions	Règles en vigueur de l'ISSF	Règles en vigueur de l'ISSF
<p>*Les officiels et les arbitres nationaux certifiés doivent être titulaires de leur certification depuis au moins trois (3) ans et avoir rempli cette fonction de façon active au cours des deux dernières années de la période de trois années consécutives (à partir de 2022) précédant les Championnats nationaux. Les officiels et arbitres nationaux doivent être approuvés par le coordonnateur de programme de la FTC.</p>		

PARCOURS DE TIR

Lors des Championnats canadiens et des essais de l'Équipe de haute performance (tels qu'établis par le CHP), la norme actuelle s'applique, c.-à-d., que deux (2) parcours de tir distincts effectués lors d'une même compétition sont considérés comme deux occasions d'obtenir le pointage de qualification.

On s'attend à ce que les athlètes inscrits à une compétition utilisée pour l'obtention du pointage de qualification, aux essais de l'équipe ou encore à des compétitions internationales (y compris les matches de sélection américains) terminent tous les parcours de tir, incluant la finale si cela s'applique, à moins que des circonstances imprévues ne les en empêchent (p. ex., maladie ou blessure, défaut de fonctionnement de l'équipement, report de la compétition).